

L'ARCADE DE LA N. ORLEANS.

BOULEVARD DE LA N. ORLEANS.

NOUVEAU-ORLEANS.

MAINTIEN. 19 SEPTEMBRE.

Conditions prescrites pour l'enregistrement.

ARTICLE 99 DE LA CONSTITUTION.

Le 99. L'indivision est la constitution naturelle de la propriété...

L'enregistrement des ventes.

Voici le texte de la loi votée récemment par le Congrès...

Acte pour servir de Bureau d'enregistrement par le Congrès...

Sec. 1. Les terres de la Nouvelle-Orléans...

Sec. 2. Que la loi de la Nouvelle-Orléans...

Sec. 3. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 4. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 5. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 6. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 7. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 8. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 9. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 10. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 11. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 12. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 13. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 14. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 15. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 16. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 17. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 18. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 19. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 20. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 21. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 22. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 23. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 24. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 25. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 26. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 27. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 28. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 29. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 30. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 31. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 32. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 33. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 34. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 35. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 36. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 37. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 38. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 39. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 40. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 41. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 42. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 43. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 44. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 45. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 46. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 47. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 48. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 49. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 50. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 51. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 52. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 53. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 54. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 55. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 56. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 57. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 58. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 59. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 60. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 61. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 62. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 63. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 64. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 65. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 66. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 67. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 68. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 69. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 70. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 71. Les propriétés de chaque paroisse...

Sec. 72. Les propriétés de chaque paroisse...

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET, No 21, rue TRAVIÈRE, PARIS.

OPHTHALMIE ASTHME NEURALGIE... ROY BOYVEAU LAFFECTEUR... Capsules-Mothes...

CHARBON DE BELLOC. PARIS. Traitement facile et à la portée des Malades...

DRAGEES GELIS & CO. MALADES. Traitement facile et à la portée des Malades...

DRAGEES D'ERGOTINE. MOYEN. Médicament de la Pharmacie de Paris...

CAPSULES RAQUIN. Traitement facile et à la portée des Malades...

EXTRAIT DE FLEURS-LYS. Traitement facile et à la portée des Malades...

DRAGEES DE CUBEBINE. Traitement facile et à la portée des Malades...

SIROP DE LA BELONYE. PHARMACIEN DE PREMIERE CLASSE... Traitement facile et à la portée des Malades...

AVIS aux convalescents et aux personnes faibles et débiles. Traitement facile et à la portée des Malades...

SIROP DE LA BELONYE. PHARMACIEN DE PREMIERE CLASSE... Traitement facile et à la portée des Malades...

AVIS aux convalescents et aux personnes faibles et débiles. Traitement facile et à la portée des Malades...

la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Orléans.

Capital de 1,000,000 francs. Assurances sur la vie, incendie, etc.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Capital de 1,000,000 francs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Capital de 1,000,000 francs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Capital de 1,000,000 francs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Capital de 1,000,000 francs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Capital de 1,000,000 francs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Capital de 1,000,000 francs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Capital de 1,000,000 francs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Capital de 1,000,000 francs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Capital de 1,000,000 francs.

THE NATIONAL TELEGRAPH COMPANY.

Capital of \$5,000,000. \$100,000,000. \$100 Per Share. \$35 PER SHARE.

Capital of \$5,000,000. \$100,000,000. \$100 Per Share. \$35 PER SHARE.

Capital of \$5,000,000. \$100,000,000. \$100 Per Share. \$35 PER SHARE.

Capital of \$5,000,000. \$100,000,000. \$100 Per Share. \$35 PER SHARE.

Capital of \$5,000,000. \$100,000,000. \$100 Per Share. \$35 PER SHARE.

Capital of \$5,000,000. \$100,000,000. \$100 Per Share. \$35 PER SHARE.

Capital of \$5,000,000. \$100,000,000. \$100 Per Share. \$35 PER SHARE.

Capital of \$5,000,000. \$100,000,000. \$100 Per Share. \$35 PER SHARE.

Capital of \$5,000,000. \$100,000,000. \$100 Per Share. \$35 PER SHARE.

Capital of \$5,000,000. \$100,000,000. \$100 Per Share. \$35 PER SHARE.

THE NEW-BORNEAS DAILY PRESS.

Table with columns: Name, Amount, Total. Lists various financial entries and totals.

Table with columns: Name, Amount, Total. Lists various financial entries and totals.

Table with columns: Name, Amount, Total. Lists various financial entries and totals.

Table with columns: Name, Amount, Total. Lists various financial entries and totals.

Table with columns: Name, Amount, Total. Lists various financial entries and totals.

Table with columns: Name, Amount, Total. Lists various financial entries and totals.

Table with columns: Name, Amount, Total. Lists various financial entries and totals.

Table with columns: Name, Amount, Total. Lists various financial entries and totals.

Table with columns: Name, Amount, Total. Lists various financial entries and totals.

Table with columns: Name, Amount, Total. Lists various financial entries and totals.